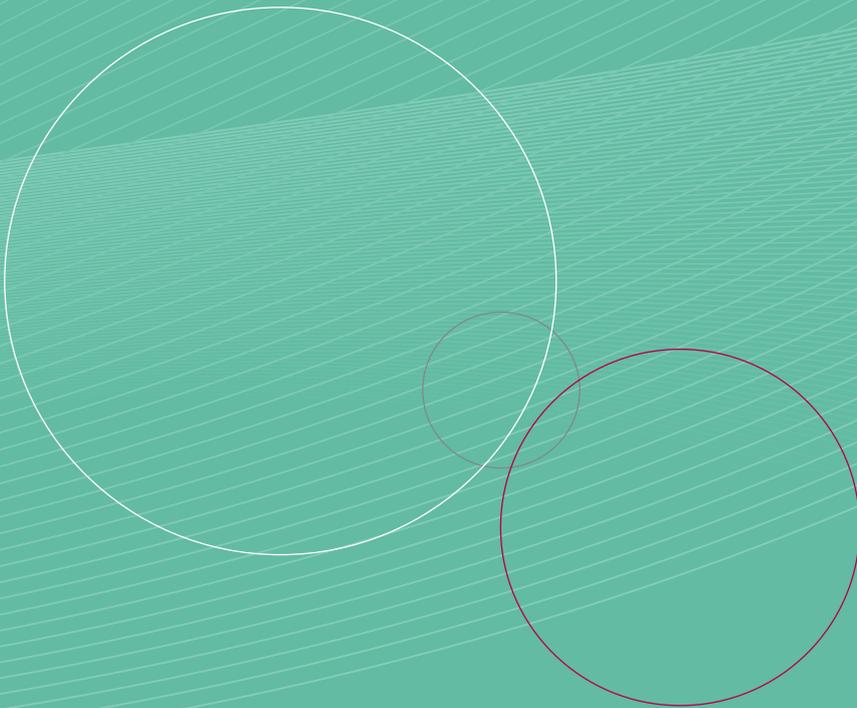




SE E X E N S A



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

GRAND LYON
communauté urbaine



Lyon, le 2 mars 2012

original

Monsieur le Président,

Depuis maintenant plus de 40 ans, Lyon est traversée par une autoroute qui confond dans la ville les circulations d'agglomération, régionales, nationales et internationales.

L'agglomération lyonnaise connaît des difficultés de communication entre l'Ouest et les autres secteurs du fait notamment de la topographie entraînant des points de passages obligés (Valvert, tunnel de Fourvière, montée de Choulans, pont de la Mulatière, pont de Pierre Bénite). Ce sont actuellement le tunnel de Fourvière et l'axe A6/A7 qui servent, de fait, de bouclage du boulevard périphérique.

Les conséquences de ce dysfonctionnement sont les suivantes :

- Une autoroute urbaine, saturée la plupart du temps, qui passe le long de quartiers denses et qui coupe notamment le quartier Confluence de l'accès au fleuve,
- A l'ouest, des voiries de centre ville et de cœurs de village thrombosées qui servent de voies de transit pour les usagers à destination des autres secteurs de l'agglomération,
- Une source de pollution atmosphérique et de nuisance dégradant la qualité de vie des habitants.

Le Grand Lyon et le Département du Rhône proposent aujourd'hui un bouclage du périphérique d'une nouvelle génération :

- favorisant l'intermodalité (ouvrage support de transports en commun et permettant l'articulation avec ces derniers),
- au service d'un projet de territoire,
- permettant de déclasser et requalifier l'A6/A7 ainsi que de soulager les voiries des communes de l'Ouest,

Monsieur Philippe Deslandes
Commission Nationale du Débat Public
Président
20 avenue de Ségur
75007 Paris

- reliant les pôles universitaires et économiques (Valvert, Hôpitaux sud, Techsud...) jouant ainsi une fonction d'*Anneau des Sciences*.

Ce projet appelle une nouvelle dénomination. L'ancien tronçon ouest du périphérique (TOP) devient l'*Anneau des Sciences*.

Mais ce bouclage ne saurait se substituer à un grand contournement autoroutier de l'agglomération qui relève de la compétence de l'État.

Il s'agit bien de porter parallèlement deux ouvrages et d'éviter toute confusion entre les vocations :

- un ouvrage pour améliorer les mobilités internes de l'agglomération et porté par le Grand Lyon et le Conseil général du Rhône : l'*Anneau des Sciences*,
- un autre porté par l'État qui vise à écarter les circulations de transit (national, international) du cœur de l'agglomération : le grand contournement de Lyon.

La réalisation de l'*Anneau des Sciences* est donc conditionnée à une prise de décision de l'État sur le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et sur ses déclinaisons locales qui devront affirmer clairement les modalités d'un évitement de l'agglomération par les flux nationaux et internationaux.

En application de l'article L.121-1 et suivants du code de l'Environnement, en particulier de l'article L.121-8 qui précise les modalités d'organisation du débat public, la Communauté urbaine de Lyon, maître d'ouvrage du projet de l'*Anneau des Sciences*, a établi le présent dossier pour saisir la Commission nationale du débat public, et invite celle-ci à se prononcer sur la suite à réserver à cette saisine.

Dans l'attente de votre décision, nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire qui vous serait nécessaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Mercier

Président du Conseil général du Rhône

A blue ink signature consisting of a vertical line on the left and a series of loops and a diagonal stroke on the right.

Gérard Collomb

Président du Grand Lyon

A blue ink signature with a large, circular loop on the left and several vertical and diagonal strokes on the right.

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 AVRIL 2012

DÉCISION N° 2012 / 12 / TOPAS / 1

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine du Grand Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012, reçue le 7 mars 2012, et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
- vu la délibération du Conseil de communauté du Grand Lyon du 31 mai 2010,
- vu la délibération du Conseil général du Rhône du 11 juin 2010,

- après en avoir délibéré,

- considérant que le projet de bouclage du périphérique de Lyon, visant au déclassement et à la requalification urbaine des autoroutes A6 et A7 traversant l'agglomération, sous réserve que soit réalisé par l'Etat le contournement autoroutier de l'agglomération, revêt un caractère d'intérêt national,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet pour l'amélioration des mobilités internes de l'agglomération sont importants,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement, susceptibles d'aggraver les risques d'inondation et les risques technologiques et de porter atteinte à la préservation des milieux naturels, sont significatifs,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet de bouclage du périphérique du Lyon doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 AVRIL 2012

DÉCISION N° 2012 / 13 / TOPAS / 2

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine du Grand Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
 - vu sa décision n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer Monsieur Philippe MARZOLF président de la Commission particulière du débat public sur le projet de bouclage du périphérique du Lyon, dénommé « Anneau des Sciences ».

Le Président


Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 AVRIL 2012

DÉCISION N° 2012 / 14 / TOPAS / 3

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine du Grand Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
- vu ses décisions n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public et n° 2012/13/TOPAS/2 du 4 avril 2012 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,

- sur proposition de Monsieur Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membre de la Commission particulière du débat public sur le projet de bouclage du périphérique du Lyon, dénommé « Anneau des Sciences » :

- M. Jean-Stéphane DEVISSE,
- M. Jean-Paul PUYFAUCHER,
- Mme Chantal SAYARET,
- Mme Cécile VALVERDE

Le Président


Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2012

DÉCISION N° 2012 / 61 / TOPAS / 4

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine de Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
 - vu sa décision n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/13/TOPAS/2 du 4 avril 2012 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 21 septembre 2012 du Président de la Communauté urbaine de Lyon transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
-
- sur proposition de Monsieur Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 10 novembre 2012 au 28 février 2013.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président


Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 9 JANVIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 09 / TOPAS / 5

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine de Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
 - vu sa décision n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/13/TOPAS/2 du 4 avril 2012 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,
 - vu sa décision n° 2012/61/TOPAS/4 du 7 novembre 2012 relative au dossier du débat et aux modalités d'organisation du débat public,
 - vu la lettre en date en date du 7 janvier 2013 du Président de la commission particulière transmettant avec avis favorable la demande d'expertise complémentaire indépendante formulée par des acteurs du débat et portant sur l'identification et l'incidence d'autres hypothèses possibles et réalistes que celles retenues par le maître d'ouvrage (trafic intra-agglomération, trafic d'échange et de transit) et sur l'identification d'études complémentaires à réaliser pour optimiser un scénario sans nouvelle infrastructure routière lourde,
-
- sur proposition de Monsieur Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De faire procéder à une expertise complémentaire sur l'identification et l'incidence d'autres hypothèses que celles retenues par le maître d'ouvrage en matière de trafic et sur l'identification d'études complémentaires à réaliser pour optimiser un scénario sans nouvelle infrastructure routière lourde.

Le Président


Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 6 FEVRIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 19 / TOPAS / 6

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine de Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
- vu sa décision n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/13/TOPAS/2 du 4 avril 2012 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2012/61/TOPAS/4 du 7 novembre 2012 relative au dossier du débat et aux modalités d'organisation du débat public,
- vu sa décision n° 2013/09/TOPAS/5 du 9 janvier 2013 décidant de faire procéder à une expertise complémentaire,

- sur proposition de Monsieur Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

- considérant que les résultats de l'expertise complémentaire ne pourront être communiqués au public qu'après le 15 mars 2013 et qu'il y a lieu de ce fait de prolonger le délai du débat,

DÉCIDE :

Article unique :

Le calendrier du débat initialement prévu du 10 novembre 2012 au 28 février 2013 est prolongé jusqu'au 5 avril 2013.

Le Président


Philippe DESLANDES



Éthique et déontologie des membres des Commissions particulières du débat public

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement caractérisés par leur intérêt national, leurs forts enjeux socio-économiques, leurs impacts significatifs sur l'environnement.

Elle exerce ses attributions dans le respect des dispositions du code de l'Environnement (Chapitre "participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire") et du décret 2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public.

En outre, elle est régie par un règlement intérieur qui comporte quelques dispositions générales concernant les Commissions particulières chargées d'animer un débat public (CPDP).

Afin d'explicitier les conditions d'application de ces dispositions et de garantir le bon accomplissement de leurs missions, la Commission nationale du débat public a adopté, lors de sa séance du 2 juin 2004, les règles suivantes que les membres des Commissions particulières s'engagent à respecter :

***ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DES MEMBRES
DES COMMISSIONS PARTICULIERES DU DEBAT PUBLIC.***

❖ Engagement en faveur du débat

Chaque membre de Commission particulière est appelé à :

- 1. Mettre en œuvre les orientations générales, les directives et les recommandations méthodologiques de la CNDP*
- 2. Oeuvrer, sous la responsabilité du Président de la Commission, avec impartialité, équité et intégrité*
- 3. Réserver aux travaux de la Commission particulière le temps requis pour la préparation, le déroulement et la conduite à bonne fin du débat*
- 4. Veiller à assurer à l'ensemble du public une information complète, objective, honnête et accessible*
- 5. Favoriser l'expression du public et contribuer à ce qu'il obtienne les réponses aux questions posées*
- 6. Veiller au respect de chacun et refuser les incivilités*
- 7. Collaborer à une saine gestion des moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre*

❖ **Indépendance**

8. *Aucune personne intéressée à une opération, à titre personnel ou en raison de ses fonctions, ne peut participer à un débat public se rapportant à cette opération*
9. *Le membre de la Commission particulière doit porter sans délai à la connaissance du Président de la Commission particulière du débat public tout changement de statut ou de fonction susceptible de porter atteinte à son indépendance*
10. *Il manifeste, par son comportement et ses paroles, son indépendance par rapport aux diverses parties prenantes aussi bien avant et pendant qu'après le débat public*
11. *Il s'interdit d'accorder, de solliciter, d'accepter tout avantage, direct ou indirect, au profit ou de la part de tout organisme ou personne concernés, à un titre ou à un autre, par le projet soumis à débat*

❖ **Devoir de neutralité et de réserve**

12. *Il doit faire preuve de neutralité et de tolérance*
13. *Il s'abstient, au cours du débat et au delà jusqu'à la décision du maître d'ouvrage, d'exprimer toute opinion sur le fond du projet soumis à débat*
14. *Il s'interdit de remettre en cause les décisions prises collégalement par la Commission particulière du débat public ou de commenter les décisions prises par cette dernière*
15. *Il s'engage à ne pas user indûment de sa qualité de membre d'une Commission particulière*

Je, soussigné _____, déclare avoir pris connaissance du code d'éthique et de déontologie des membres des CPDP et m'engage à m'y conformer pendant la durée du débat public relatif au projet de Ligne nouvelle Paris Normandie.

Date :

Signature :

1 • 9 • Calendrier des réunions CPDP/Maître d'ouvrage, dans la phase de préparation du débat

DATES DES RENDEZ-VOUS
13 avril 2012
4 mai 2012
16 mai 2012
30 mai 2012
12 juin 2012
27 juin 2012
11 juillet 2012
31 août 2012
9 septembre 2012
12 septembre 2012
19 septembre 2012
11 octobre 2012
9 novembre 2012

1 • 10 • Liste des acteurs rencontrés par la CPDP, dans la phase de préparation du débat

Acteurs rencontrés par la CPDP
Durant la phase de préparation du débat

Etat et organismes associés				
PREFECTURE DU RHONE		Préfet	Jean-François	CARENCO
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur	Philippe	LEDENVIC
DRAAF RHONE-ALPES	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Directeur	Gilles	PELURSON
VNF	Voies Navigables de France. Direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée	Directrice Inter-Régionale	Monique	NOVAT
Collectivités organismes associés				
AGENCE D'URBANISME		président	Gilles	BUNA
CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES		Président	Jean-Jacques	QUEYRANNE
CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES		Président de la commission transports	Jean-Charles	KOHLHAAS
CONSEIL GENERAL DU RHONE		Président	Michel	MERCIER
		Conseil général à Oullins	Jean Louis	UBAUD
		Conseiller Général Honoraire	Lucien	DURAND
SEPAL	Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise	Directeur	Monsieur André	CHASSIN
SYTRAL		Président	Bernard	RIVALTA
MAIRIE DE BRON		Maire	Annie	GUILLEMOT
MAIRIE DE CHAPONOST		Maire	Pierre	MENARD
MAIRIE DE DARDILLY		Maire	Michèle	VULLIEN
MAIRIE DE DECINES-CHARPIEU		Maire	Jérôme	STURLA
MAIRIE DE ECULLY		Maire	Yves-Marie	UHLRICH
MAIRIE DE FRANCHEVILLE		Maire	René	LAMBERT
MAIRIE DE LA MULATIERE		Maire	Guy	BARRET
MAIRIE DE LYON 2		Maire	Denis	BROLIQUIER
MAIRIE DE LYON 5		Maire	Alexandrine	PESSON
MAIRIE DE LYON 7		Maire	Jean-Pierre	FLACONNECHE
MAIRIE DE MIONS		Maire	Paul	SERRE
MAIRIE DE OULLINS		Sénateur Maire	François-Noël	BUFFET
MAIRIE DE PIERRE-BENITE		Maire	Mireille	DOMENECH-DIANA
MAIRIE DE STE-FOY-LES-LYON		Maire	Michel	CHAPAS
MAIRIE DE ST-FONS		Sénatrice Maire	Christiane	DEMONTES
MAIRIE DE ST-GENIS-LAVAL		Maire	Roland	CRIMIER
MAIRIE DE ST-PRIEST		Maire	Martine	DAVID
MAIRIE DE TASSIN-LA-DEMI-LUNE		Maire	Jean-Claude	DESSEIGNE
MAIRIE DE VILLEURBANNE		Maire	Jean-Paul	BRET

acteurs économiques				
ARKEMA FRANCE		Directeur du Site	Guy	LAURENCON
CCI RHONE-ALPES	CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	Président	Philippe	GRILLOT
CESER		délégué général	Gérard	COMBE
Chambre agriculture Rhône -Alpes		Président	Gérard	SEIGLE - VATTE
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT		Président	Alain	AUDOUARD
CNR - PORT EDOUARD HERRIOT	Compagnie Nationale du Rhône	Directeur Développement Economique et Portuaire	Philippe	MAGHERINI
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE ST ETIENNE		président	Jean-Pierre	PICOLET
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND LYON		Président	Jean	FREBAULT
CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE L'OUEST LYONNAIS		Directeur	Philippe	CAMERON
CRCI	Chambre régionale du Commerce et de l'Industrie	Directeur developpement régional	Claude	CHARDON
EST MI-PLAINE ENTREPRISE		Directeur	Angelo	DI MATTEO
FNTI	FEDERATION NATIONALE DES TAXIS INDEPENDANTS 69	1er Vice-président	Pascal	WILDER
FNTR	Fédération Nationale des transports Routiers	Délégué Régional	Jacques	SORLIN
HCL	Hospices Civils de Lyon	Directeur Général		MOINARD
LES BOUTIQUES DE TASSIN	Union des Commerçants Artisans Professions Libérales de Tassin la Demi-Lune (ex UCAPL)	Présidente	Mme	JACQUET
LUTB	Lyon Urban Trucks and Bus	Délégué Général	Pascal	NIEF
MAISON DES TAXIS DU RHONE		Président	Claude	WEINMANN
MEDEF LYON		Président	Bernard	FONTANEL
SOLEN	Solution, Logistique, Environnement	Président de la Commission Urbanisme	Marc	SARTORIUS
TLF RHONE-ALPES	Fédération des entreprises de transports et de logistique de France	Président	Dominique	DI BELLO - LYSEO
organismes d'etudes				
Air Rhone Alpes		Directeur territorial	Manuel	MARQUIS
Air Rhone Alpes		Directrice générale	Marie-Blanche	PERSONNAZ
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques	Directeur	Jean-Louis	HELARY
CETE DE LYON	centre techniques de l'Equipement	Directeur du département Mobilités	Fabien	DUPREZ
LET	Laboratoire d'Economie des Transports	Directeur	Charles	RAUX
Associations				
ADERLY	Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise	Directeur Exécutif	Jacques	de CHILLY
AGUPE	Association Générale d'Urbanisme et de Protection de Environnement	Président	Pierre	GROSJEAN
ALCALY, ASSOCIATION D'ELUS	Alternatives au contournement routier de Lyon	Présidente	Martine	SURREL
APPNV	Association pour la Protection du Patrimoine de Nos Vallées	Président	Gilbert	CARLE
ARALY	Association des Riverains de l'Autoroute de Lyon	Vice-président	Gérard	DUTAL
ASTER	Association de Sauvegarde du Territoire et de l'Environnement Rural	Présidente	Isabelle	NUEL
CAEL	Collectif d'Associations de l'Est lyonnais	Secrétaire	Rémy	PETIOT
CEDRUL	Coordination associative pour l'Environnement et les Déplacements Durables sur la Région Urbaine de Lyon	coordinateur (Coprésident de DARLY)	Joel	DUBOS
CIL SUD PRESQU'ILE - CONFLUENCE	Comité d'Intérêt Local	Président	Marcel	BREVI
CRURE	Collectif des Riverains des Usagers de la Rode Est	Président	Marc	PAGANO
CORIAS		Présidente	Andrée	BAZOGUE
DARLY	pour se Déplacer Autrement en Région LYonnaise	Président	Bernard	THIERRY
DEPLACEMENTS CITOYENS		Président	Jean	MURARD
FEDERATION FECVEL		Président	Mondher	BRARIM
FFMC	FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE DU RHONE	Président	Julien	DESPIERRES
FRACTURE	Fédération Nationale des Associations Contre le Train en zone Urbaine pour le Respect de l'Environnement	Président	Jean-Louis	PUCHOL
LMTP	LYON METRO TRANSPORTS PUBLICS	Président	Maurice	ABEILLE
SAUVEGARDE DE LA VALLEE DE FRANCHEVILLE		Président	Jean	SARAILLON
SCL	Sauvegarde des Côteaux du Lyonnais	expert transport	Raymond	LUCA
SCL	Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Coprésident	Maurice	FISH
STOP AU TOP			Claude	MOUCHIKHINE
UCIL	Union des Comités d'Intérêts Locaux du Grand Lyon	Président	Denis	EYRAUD
VALVERT SURVIE	ASSOCIATION POUR UN AMENAGEMENT URBAIN DURABLE EN HARMONIE AVEC SES RIVERAINS	présidente	Martine	DEYROLLE-LEBEL
Universités				
INSA / CNRS			Jean-Yves	TOUSSAINT
ENTPE			Yves	KLEIN
UNIVERSITE DE LYON - PRES		Président	Michel	LUSSAULT
Autres				
CFDT (UD RHONE)		Secrétaire Général	Pierrick	AILLARD
GROUPE CENTRE GAUCHE DEMOCRATE		Président	Eric	DESBOS
GROUPE COMMUNISTE ET INTERVENTION CITOYENNE		Président	Willy	PLAZZI
GROUPE EELV DU GRAND LYON ET DU CONSEIL GENERAL DU RHONE		Conseillère Générale	Béatrice	VESSILLER

PROPOSITIONS DES ACTEURS POUR LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC ANNEAU DES SCIENCES – TRONÇON OUEST PÉRIPHÉRIQUE DE LYON

Afin de préparer le débat public Anneau des Sciences – Tronçon Ouest Périphérique de Lyon, en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission particulière du débat public (CPDP), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions**. Nous nous sommes fixé comme objectifs d'une part de diffuser le plus largement possible une information complète, claire et adaptée à tous les publics, et d'autre part de permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur engagement auprès de la collectivité. C'est précisément sur les moyens d'atteindre ces deux objectifs que nous attendons vos suggestions.

- Organisme :
 - Nom et prénom du représentant :
 - Fonction :
 - Coordonnées :
-

- Quelles problématiques et thématiques doivent selon vous être abordées au cours de ce débat ?
- Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?
- Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leurs modes de diffusion ?
- Comment pouvez-vous nous aider à la diffusion de ces outils ? Notamment, pouvez-vous envisager de nous consacrer un espace d'expression dans le support de votre institution ou de distribuer directement un document de la CPDP ?
- Selon vous, quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? Où doivent se dérouler les réunions publiques compte tenu de l'étendue géographique du champ du débat ?
- Quels seront a priori vos besoins en information, études, outils de communication de proximité... ?
- Quelles autres suggestions pouvez-vous nous faire pour l'organisation générale de ce débat, afin qu'il suscite le maximum de participation ?

*CPDP Anneau des Sciences – Tronçon Ouest Périphérique de Lyon
203, rue Garibaldi - 69003 Lyon
Tél : 04 69 64 58 78
Mail : cathyprince02@gmail.com*

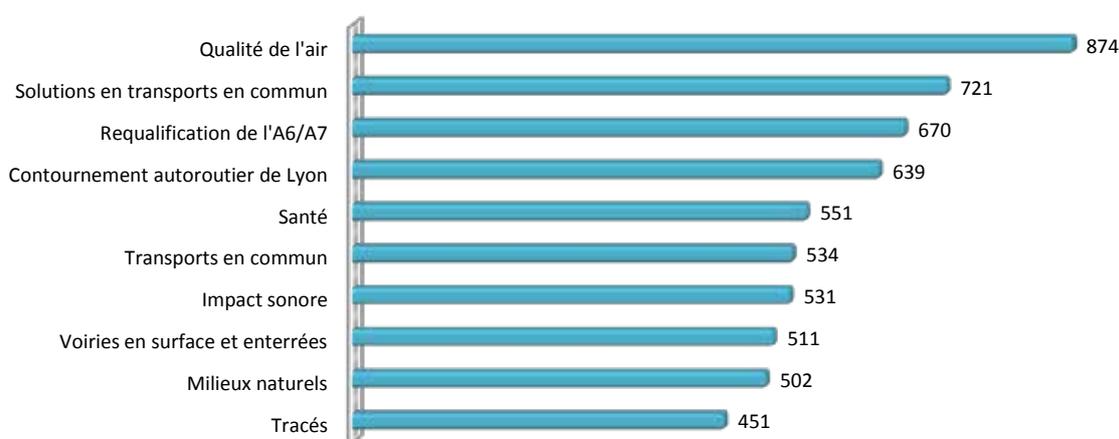
RESULTATS DE LA CONSULTATION EN AMONT DU DEBAT

En amont du débat, du 27 août au 21 septembre, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a mis en œuvre un dispositif de participation sur internet afin de permettre à chacun de s'exprimer sur les thèmes qu'il souhaite voir aborder dans le cadre du débat. Les résultats de cette consultation sont pris en compte par la CPDP dans la définition des modalités d'organisation de ce débat.

Au cours de la première phase de consultation, les internautes ont formulé **166 propositions**, parmi lesquelles la CPDP a identifié **48 thèmes** qu'elle a regroupés en **7 catégories**. Dans une seconde phase, ces thèmes ont été soumis à l'appréciation des internautes, qui ont été invités à indiquer les 10 thèmes qu'ils estimaient les plus importants. Cela a permis à la CPDP d'attribuer à chacun d'entre eux un nombre de points (voir le mode de calcul en bas de page 3). **247 personnes** y ont participé.

La consultation a mis en évidence les thèmes et catégories qui cristallisent l'attention des participants.

Les 10 premiers thèmes du classement



Quatre catégories de thèmes se distinguent

Ce sont les thèmes liés à la **qualité de vie et à l'environnement** qui suscitent le plus d'intérêt, et plus particulièrement la qualité de l'air (sélectionnée par 52% des participants, score : 874), la santé (551), les impacts sonores (531) et les milieux naturels (502). Cadre paysager (389), biodiversité (319) et climat (252), moins souvent cités, demeurent des thèmes très attendus.

En seconde position, les **solutions alternatives** au projet présenté par le maître d'ouvrage concentrent également l'attention des internautes, qui sont 42% à avoir sélectionné le thème des solutions en transports en commun (score : 721) et 22% les tracés routiers alternatifs (349), alors que certains incitent à explorer d'autres solutions (265).

Les questions portant sur la requalification de l'A6/A7 (sélectionnée par 40% des participants, score : 670), le contournement autoroutier de Lyon (639) et la place des transports en commun dans l'agglomération (534) représentent des sujets incontournables pour nombre de participants, qui témoignent de leur souhait d'aborder les questions de **mobilité dans le Grand Lyon**. Le développement des modes doux (320) et l'avenir de la voiture (300), qui conduisent à interroger les perspectives en matière de déplacements, bien que moins souvent sélectionnés, restent des thèmes à ne pas négliger.

Enfin, les **caractéristiques du projet**, notamment les voiries en surface ou enterrées (sélectionné par 35% des participants, score : 511) et leurs tracés (sélectionné par 30% des participants, score : 451), apparaissent comme des enjeux importants pour les internautes.

Trois catégories de thèmes apparaissent d'importance plus secondaire

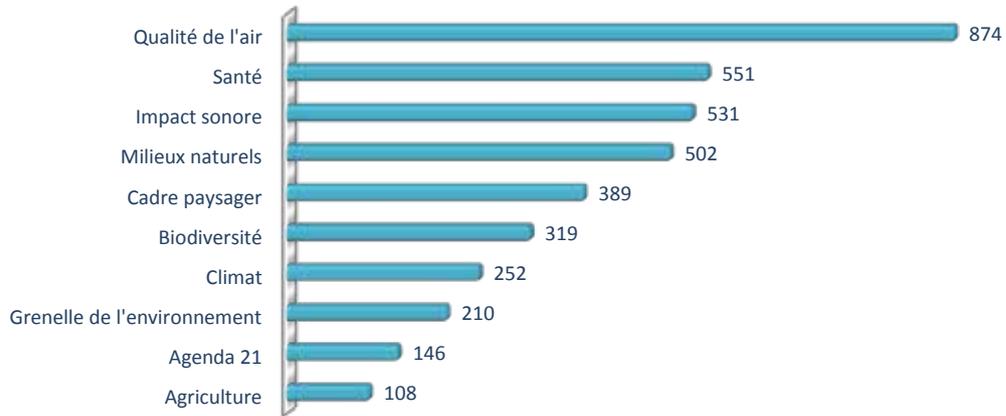
Sont soulevées les questions du **coût** (sélectionné par 28% des participants, score : 304) et du **financement** (265) du projet, la question des péages restant plus marginale (142).

Des sensibilités s'expriment au niveau de certains **territoires**, notamment aux entrées ouest (sélectionné par 24% des participants, score : 300) et sud (220) de Lyon, ainsi qu'à la Confluence et les quartiers alentours (214).

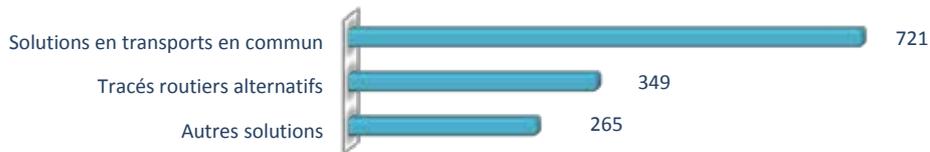
C'est pour la catégorie **Vivre dans le Grand Lyon**, qui regroupe les questions des modes de vie (sélectionné par 19% des participants, score : 248), des projets d'aménagement (229) et du développement économique (196), que les internautes ont manifesté le moins d'intérêt.

Les résultats détaillés par catégorie

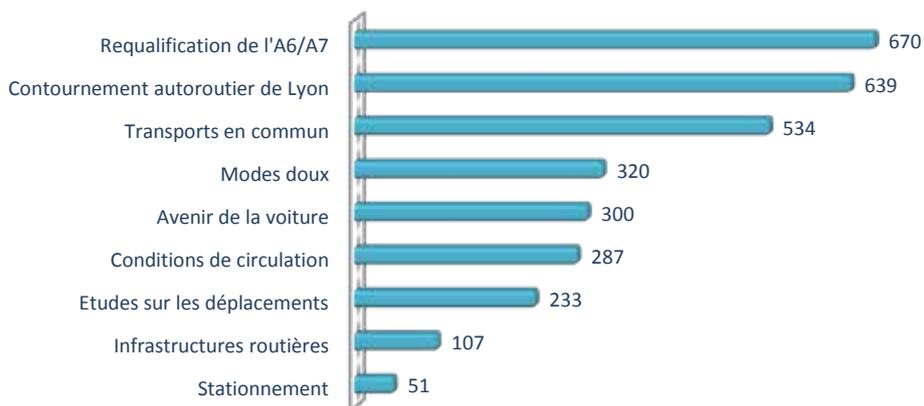
Qualité de l'air & environnement (score : 3882)



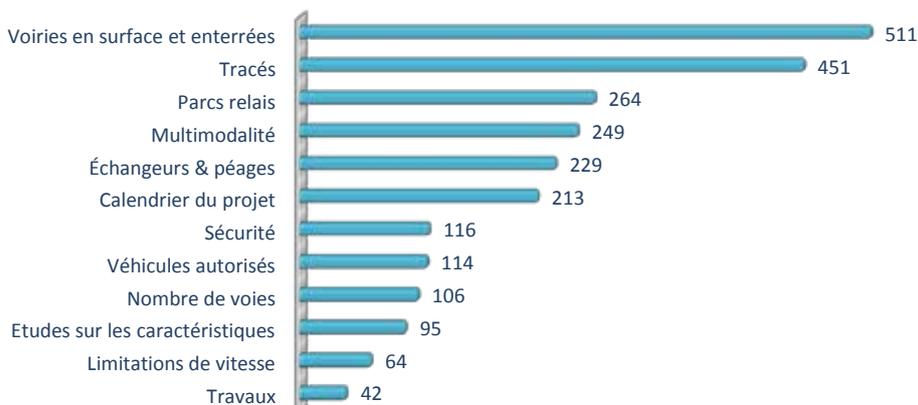
Solutions alternatives (score : 1335)



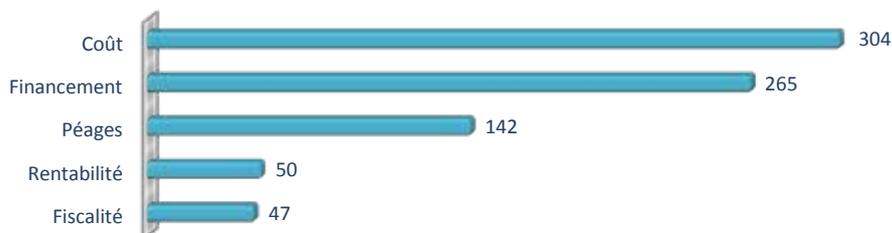
Mobilité dans le Grand Lyon (score : 3141)



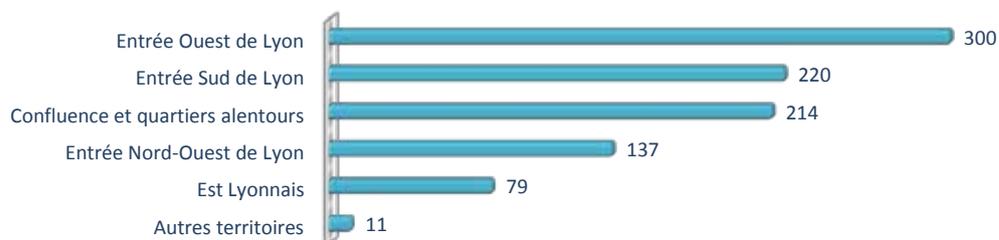
Caractéristiques de la voie nouvelle (score : 2454)



Coût et financement (score : 808)



Territoires (score : 961)



Vivre dans le Grand Lyon demain (score : 673)



Modes de calcul : Suivant le classement des internautes, des points ont été attribués à chaque thème : 10 pour le premier, 9 pour le second, et ainsi de suite jusqu'à 1 point pour le dixième thème sélectionné.

Les pourcentages mentionnés dans le document ont été obtenus de la manière suivante : nombre de fois où le thème a été sélectionné parmi les 10 thèmes les plus importants / nombre total de sélections x 100.

1 • 13 • Calendrier de la campagne de tractage

OBJET	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ RÉALISÉE	DATES	BINÔME	LIEUX
DISTRIBUTION DES FLYERS	50 000	La quasi totalité	Du vendredi 23 au mercredi 28 novembre 2012, inclus journée de travail le samedi 24 novembre	6 binômes	Équipe 1 : Villeurbanne, quartier charpennes et gratte-ciel : marchés, quartier faculté de la Doua, place lazare goujon, sortie parc Tête d'OR
					Équipe 2 : Lyon 2 place Carnot marché producteur, sortie gare tram métro perrache, centre commercial confluences, cours charlemagne, marché de la Croix rousse
					Équipe 3 : marchés et places du 3 ^e (marchés montchat et Guichard) place de la Guillotière, les berges du Rhône (mercredi), hotel de ville, parvis halles Bocuse, rue de la république
					Équipe 4 : le 6 ^e marché tête d'or, entrée du parc, part dieu (gare, centre commercial 3 entrées), place des, terreaux, marché st Antoine.
					Équipe 5 : le 7 ^e gerland : gare de Gerland (ninkasi), place ENS, place jean Macé (marchés+ gare tram), Place Bellecour, place des Terreaux
TRACTAGE	1 500	100	Samedi 1 ^{er} /12/12	1 binôme	LA PARTDIEU / ACCÈS TRAM + GARE + CENTRE COMMERCIAUX
	3 000	300	Mardi 08/01/13	2 binômes	TASSIN LA DEMIE LUNE - ECULLY
	3 000	0	Mercredi 16/01/13 (initialement prévu le 15, mais reporté au lendemain cause météo)	2 binômes	VENISSIEUX / SAINT PRIEST
	3 000	0	Mardi 22/01/13	2 binômes	LYON CENTRE + 2 Points pertinents (ex : tram, gare...)
	3 000	200	Mardi 29/01/13	2 binômes	IRIGNY / SAINT-GENIS LAVAL
	3 000	250	Lundi 18/02/13	2 binômes	2 points en centre ville + 2 tram direction ouest
POSE D'AFFICHES	100	78	Mardi 27/11/12	1 binôme	SAINTE FOY / LA MULARDIÈRE / OULLINS / PIERRE BÉNITE / SAINT FONS
	100	89		1 binôme	ÉCULLY / CALUIRE ET CUIR / VAUX EN VELIN / LIMONESTES
	100	76	Mardi 04/12/12	1 binôme	BRON / ST PRIEST / VENISSIEUX / VILLEURBANNE
	100	82		1 binôme	MEYZIEU / RIEU LA PAPE / DECINES CHARPIEU
	100	95	Mardi 11/12/12	1 binôme	FRANCHEVILLE / ARCHE / CHAPANOST / BRIGNAIS / CHARLY / VERNAISON / MARCY L'ÉTOILE / LA TOUR DE SALVANIE
	100	98		1 binôme	AU MONT D'OR : DARDILLY / SAINT DIDIER / CHAMPAGNE / SAINT CYR / COLONGES / SAINT ROMAIN
	100	74	Jeudi 03/01/13	1 binôme	TASSIN LA DEMIE LUNE
	100	94	Jeudi 10/01/13	1 binôme	MOINS / CORBAS / SOLAIZE / SAINT FONS / VENISSIEUX / FEYZINS
	100	99	Jeudi 17/01/13	1 binôme	LYON 2 - 7 et 9
	100	68	Jeudi 24/01/13	1 binôme	IRIGNY / GRIGNY / FEYZINS / CHARLY / VERNAISON
	100	92	Jeudi 15/02/13	1 binôme	SAINTE FOY / LA MULATIÈRE / OULLINS / PIERRE BÉNITE / ÉCULLY

1 • 14 • Calendrier de l'exposition itinérante

	DATE DÉPÔT	DATE DE REPRISE	NOMBRE DE JOURS
TASSIN LA DEMIE LUNE	14/12/12	10/01/13	4 semaines
FRANCHEVILLE	04/01/13	16/01/13	2 semaines
CCI / LYON	08/01/13	30/01/13	3 semaines
PIERRE-BÉNITE	09/01/13	01/02/13	3 semaines ½
IRIGNY	11/01/13	01/02/13	3 semaines
BRON	21/01/13	20/02/13	4 semaines ½
7 ^e ARRONDISSEMENT LYON	04/02/13	21/03/13	6 semaines ½
SAINT PRIEST	08/02/13	21/03/13	6 semaines ½

1 • 15 • Déroulés et intervenants aux réunions publiques

Réunion d'ouverture 29 novembre 2012

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-ouverture-29-novembre/deroule-reunion-121129.pdf>

Réunion d'approfondissement 4 décembre 2012

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-approfondissement-4-decembre/deroule-reunion-approfondissement-04-12-12.pdf>

Atelier thématique 5 décembre

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/atelier-solutions-alternatives-1-5-decembre/deroule-atelier-thematique-5-decembre.pdf>

Réunion thématique 11 décembre 2012

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-thematique-amenagement-et-mobilite-11-decembre/deroule-reunion-amenagement-11-12-12.pdf>

Réunion thématique 13 décembre 2012

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-impact-sante-environnement-13-12-12/deroule-reunion-sante-environnement-13-12-12.pdf>

Réunion thématique 17 décembre 2012

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/atelier-thematique-aspects-financiers-17-12-12/deroule-reunion-17.pdf>

Atelier thématique 18 décembre

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/atelier-solution-alternative-2-18-decembre/deroule-reunion-18-12-12.pdf>

Réunion territoriale 10 janvier 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-territoriale-nord-ouest-100113/deroule-reunion-100113.pdf>

Réunion territoriale 17 janvier 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-territoriale-sud-ouest-170113/deroule-reunion-170113.pdf>

Réunion territoriale 24 janvier 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-territoriale-requalification-a6-a7/deroule-reunion-240113.pdf>

Réunion territoriale 31 janvier 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-territoriale-sud-310113/deroule-reunion-310113.pdf>

Réunion territoriale 20 février 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-territoriale-bron-20-02-13/deroulee-reunion-200213.pdf>

Audition publique 5 février 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/audition-publique-5-fevrier/deroule-audition-050213.pdf>

Restitution de l'expertise complémentaire 18 mars 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/audition-publique-18-mars/deroule-reunion-18-mars.pdf>

Réunion de clôture 21 mars 2013

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/reunion-cloture-210313/deroule-reunion-21-mars.pdf>



Avertissement

Cette réunion fait l'objet de prises de vues. Elle est diffusée en direct sur internet. Si vous ne souhaitez pas être filmé(e) ou photographié(e), merci de vous adresser à la CPDP.

Exprimez votre avis en vidéo !

Vous n'avez pas pu donner votre avis au cours de la réunion ? La CPDP vous offre la possibilité de filmer votre avis et de le publier sur le site internet du débat. Notre équipe est à votre disposition une heure avant et après chaque réunion, et au cours de la réunion.

Posez votre question sur le projet ou sur le débat

Au cours de la réunion, vous aurez l'occasion de poser des questions orales. La CPDP s'efforcera de donner la parole à tous les participants qui le souhaitent. Malgré tout, il est possible que toutes les questions ne puissent être posées pendant le temps de la réunion.

C'est pourquoi, si vous préférez vous exprimer par écrit ou si vous n'avez pas eu l'occasion de vous exprimer à l'oral, nous vous proposons de poser votre question en utilisant ce formulaire. Celle-ci sera transmise à la tribune, qui la relatera dans la mesure du possible aux intervenants et au public.

Toute question recevra une réponse de la part du maître d'ouvrage ou de la CPDP.

Les avis, questions et réponses sont rendus publics sur le site internet du débat (sous réserve de respecter ses principes de modération) et ouverts aux commentaires des internautes.

Pour des raisons de transparence et pour pouvoir vous informer de la publication de la réponse à votre question, nous vous prions de préciser vos nom, prénom, et commune ainsi que votre adresse e-mail ou postale. Ces données, à l'exception de vos coordonnées, seront rendues publiques.

Prénom, NOM :

Domicilié(e) à (commune) :

Intervenant au nom de l'organisme (optionnel)

Tél (optionnel) :

Adresse où nous pouvons vous joindre :

• E-mail (ou adresse postale) :

Titre de votre (vos) question(s) :

.....

Votre (vos) question(s) :

.....
.....
.....
.....



Avis, contributions et cahiers d'acteurs

- **L'expression écrite dans le débat public**

L'expression écrite des participants représente, avec les réunions publiques, un aspect essentiel du débat public. La Commission particulière du débat public s'attache à favoriser l'expression de tous, conformément aux principes d'équivalence et d'argumentation qui guident tout débat public. Ainsi, toute opinion exprimée, pourvu qu'elle soit argumentée, sera prise en compte par la CPDP dans la rédaction de son compte-rendu.

Plus l'expression écrite des participants est riche, plus elle permet au public d'accéder à des points de vue variés, nouveaux ou approfondis sur le projet mis en débat, et plus elle éclaire le maître d'ouvrage avant que celui-ci ne prenne sa décision. Pour faciliter l'accès de tous à cette information produite par les participants eux-mêmes, la CPDP définit plusieurs types d'expression écrite, de formes et de règles variées.

Les participants peuvent ainsi s'exprimer sous la forme d'avis ou de contributions, certaines de ces contributions pouvant en outre être éditées sous la forme d'un cahier d'acteur.

Les critères qui régissent ces différents types de documents ne constituent aucunement une limite à l'expression du public. Ils permettent au contraire de voir les positions exprimées publiées sous une forme structurée, favorisant ainsi leur lecture et leur discussion par l'ensemble des participants sur le site du débat.

Toute position exprimée par écrit, quelle que soit sa forme, doit respecter des exigences de base :

- porter sur le projet mis en débat ;
- respecter les règles élémentaires de tout débat démocratique (dont la légalité des propos tenus), qui sont rappelées dans la charte de modération du forum de discussion, sur le site du débat ;
- émaner d'un auteur clairement identifié par les critères suivants : nom et prénom, organisme représenté le cas échéant, commune, coordonnées de contact (adresse électronique de préférence, postale à défaut) ; une position peut être exprimée au nom d'une personne morale, mais doit toutefois être signée par une personne physique (son dirigeant par exemple).

Seul le non-respect de l'un de ces critères peut justifier un refus de publication par la CPDP. Dans de tels cas, elle en informe l'auteur des propos concernés.

Des prescriptions particulières définies aux points suivants s'appliquent aux avis, contributions et cahiers d'acteurs. Elles n'ont pas de conséquence sur l'importance aux yeux de la CPDP des propos tenus (tous sont pris en compte à égalité), mais affectent la forme sous laquelle ceux-ci seront publiés.



- **Les avis**

Tout internaute peut soumettre son avis sur le site du débat public, à la rubrique « Forum de discussion ». Après lecture par la CPDP, qui vérifie qu'il porte bien sur le projet en débat et respecte la charte de modération du site, l'avis est publié sur le forum. Les participants n'étant pas en mesure de publier directement leur avis sur le forum peuvent adresser leur texte par courrier postal à la CPDP, qui se chargera de sa mise en ligne.

Chaque avis peut donc porter sur tout ou partie du projet mis en débat. Ils peuvent se fonder sur une argumentation brève, ou au contraire apporter un éclairage détaillé sur un thème du débat public. Il est possible d'enrichir les textes publiés sur le site par l'ajout de pièces jointes (photos, vidéos, graphiques ou documents divers).

La commission attribue à chaque avis des mots-clés, qui permettent aux internautes de trier les avis publiés soit par thème soit par territoire concerné.

- **Les contributions**

Les contributions représentent le point de vue argumenté et documenté d'un participant sur l'ensemble du projet mis en débat. Elles portent à la fois sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet, et répondent aux questions posées dans le cadre du débat :

- Quels sont les enjeux et les besoins en déplacement et en aménagement urbain de l'ouest lyonnais à l'horizon 2030 ?
- Le projet répond-il à ces besoins et enjeux ? A quelles conditions ?
- Y a-t-il des solutions alternatives ou complémentaires au projet ?

Les propositions de contributions doivent être adressées à la CPDP par courrier postal ou électronique, accompagnées du nom et des coordonnées de l'auteur ainsi qu'un résumé d'environ 400 signes (4 à 5 lignes). La CPDP vérifie que le document reçu répond à la définition d'une contribution avant de le publier. A l'occasion de cette vérification, la CPDP peut demander des précisions à l'auteur.

Les contributions sont publiées sur le site du débat à la rubrique « Contributions et cahiers d'acteurs », où elles sont ouvertes aux commentaires des internautes (l'auteur de la contribution est averti de tout nouveau commentaire par courrier électronique). Elles sont également consultables au siège de la CPDP, 203 boulevard Garibaldi (Lyon 3^e).

Les délibérations des collectivités sont également classées par la CPDP dans les contributions au débat.

Chaque participant ne peut publier qu'une seule contribution au cours du débat.



• Les contributions faisant l'objet d'un cahier d'acteur

Un cahier d'acteur est une contribution (voir définition au point 3) que la CPDP a retenue pour bénéficier de modalités de publication et de diffusion particulières. Publiés sur le site et ouverts aux commentaires des internautes, comme toute contribution, ces cahiers bénéficient en outre du même système de diffusion que les principaux documents du débat public (le journal du débat, le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse...). Ils sont envoyés par courrier postal ou électronique à tous ceux qui en font la demande et sont distribués à l'occasion des réunions publiques. Leur mise en page répond à une charte graphique prédéfinie prise en charge, de même que leur impression, sur le budget du débat public.

Deux principes justifient de telles modalités :

- l'accès du public à une information diversifiée ;
- le principe d'équivalence entre les acteurs quels que soient leurs moyens humains ou financiers.

Le choix d'éditer ou non une contribution sous la forme d'un cahier d'acteur relève de la décision de la CPDP. Outre certaines conditions de forme (voir la charte au point 5), le document doit apporter des éléments constructifs sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet.

Si plusieurs composantes d'une même entité publient des contributions, une seule d'entre elles pourra être retenue comme cahier d'acteur. La CPDP conseille donc aux sections locales d'organisations socio-économiques, associatives, politiques, etc. de se concerter à ce sujet avant de lui soumettre leur(s) contribution(s).

Compte tenu des délais de mise en page et d'impression, seules les contributions reçues avant le 25 janvier 2013 peuvent faire l'objet d'un cahier d'acteur.

• Charte pour le contenu et le format d'un cahier d'acteur

Une contribution ne peut être retenue pour faire l'objet d'un cahier d'acteur que si elle respecte les prescriptions suivantes.

Page Une

Cette page contient :

- Le nom et le logo de l'institution
- Un texte de présentation (environ 400 signes) comportant des informations sur les buts et missions de l'institution le cas échéant, son statut, éventuellement ses membres et, de façon générale, toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements
- Un surtitre et un titre
- Un texte de présentation générale du propos de l'auteur (environ 1 400 signes).
- Les coordonnées (« Contacts ») de l'institution (adresse, site Internet, téléphone et fax, messagerie...)

Pages 2, 3 et 4

Ces pages contiennent :

3



- Le texte central de la contribution, soit environ 7 000 à 10 000 signes. Le texte peut comporter des "hors textes" ou "encadrés", destinés à préciser un aspect du sujet abordé. Ce choix serait d'ailleurs préférable car il donnerait au lecteur l'occasion d'entrer dans la lecture de façon plus diversifiée.
- Les emplacements gris, dans le modèle joint, représentent des photos, des cartes, des schémas ou des histogrammes. La longueur indiquée pour le texte tient compte de la présence de ces illustrations.
- Une conclusion (ou une synthèse) obligatoire de 1 200 signes. Cet élément nous paraît essentiel, car il permet au lecteur pressé d'avoir accès, avec le texte de présentation en Une, à l'essentiel de la pensée et des opinions de l'auteur.

En plus du texte du cahier d'acteur, **une présentation de ce dernier en moins de 400 signes** doit également être fournie. Elle permettra aux internautes de prendre connaissance de l'esprit des différents cahiers d'acteurs avant de télécharger les fichiers correspondants.

Quelques précisions techniques...

Les fichiers texte : Les fichiers informatiques comportant les textes doivent être transmis à la CPDP au format Word. Ils doivent comporter le moins "d'enrichissements" possible : retraits, feuilles de styles, couleurs... Seuls les enrichissements destinés à hiérarchiser le propos ou les titres et sous-titres doivent être maintenus. Pour les tableaux ou les histogrammes, il est préférable d'en faire des fichiers séparés (avec mention dans le texte).

Les tableaux et histogrammes : Ils peuvent être réalisés indifféremment en format Word, Illustrator ou Photoshop

Les photos : Au nombre de 4 maximum, hors logo, les illustrations doivent être fournies sur support numérique aux formats JPEG ou TIFF, dans la meilleure définition possible : 300 dpi minimum au format fini dans la page. Il est donc préférable, afin de pouvoir agrandir les images, de les fournir dans une définition supérieure ou un format initial très grand.

Le nombre de signes : Par "signe", il faut entendre tous les signes (y compris les signes de ponctuation et les espaces). Les logiciels modernes de traitement de texte donnent ce chiffre dans la fenêtre "outils", fichiers "Statistiques". **Le nombre maximum de signes est de 12 000.**



• **Tableau comparatif des avis, contributions et cahiers d'acteurs**

	Avis	Contribution	Cahier d'acteur
Auteur	Personnes physiques ou morales		
Portée	Pris en compte de manière équivalente dans la rédaction du compte-rendu et du bilan du débat		
Diffusion électronique	Publié au sein du forum de discussion du site internet	Publiés au sein de la rubrique « contributions et cahiers d'acteurs ».	
	Ouverts aux commentaires des internautes Envoyés par email à notre liste de diffusion		
Diffusion au format papier	Non	Non	Imprimé sur le budget du débat. Envoyé par courrier à notre liste de diffusion Distribué en réunion publique
Sélection	Tout avis est publié sur le forum de discussion dès lors qu'il porte sur l'objet du débat public et en respecte la charge de modération.	Les documents argumentés et documentés portant à la fois sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet et répondant aux questions du débat sont classés par la CPDP dans les contributions au débat. Les délibérations des collectivités sont également considérées comme des contributions	La CPDP retient les contributions aptes à être transformées en cahier d'acteur (critères de contenu, forme)
Nombre	Pas de limite au nombre d'avis	Une seule contribution par auteur	Un seul cahier d'acteur par auteur. Un seul cahier d'acteur pour tous les membres d'un groupement, fédération ou collectif
Sujet	Tout ou partie du projet mis en débat, ou le déroulement du débat public lui-même.	La contribution et le cahier d'acteur portent impérativement sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet. Ils répondent aux questions du débat public : – Quels sont les besoins en transport, aménagement urbain, développement économique ? – Le projet leur apporte-t-il une réponse adaptée ? – Si oui, à quelle condition, sinon quelles autres solutions retenir ? D'autres aspects peuvent être abordés en complément.	
Format	Texte et/ou éléments graphiques, sans limitation de taille		Limite de taille et autres modalités à respecter, charte graphique imposée (mise en page par la CPDP)
Date d'envoi	Tout au long du débat		Avant le 25 janvier 2013
Mode d'envoi	Directement sur le forum de discussion Par courrier postal ou électronique	Courrier postal ou électronique	Courrier électronique uniquement. Il est conseillé de prévenir le secrétariat de la CPDP par téléphone.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat général de la CPDP

1 • 18 • Liste des cahiers d'acteurs

Cahier D'acteur N°1	Valvert Survie
Cahier D'acteur N°2	Cci De Lyon
Cahier D'acteur N°3	Collectif Associatif (Darly, Scl, Mnle, Rac, Fnaut)
Cahier D'acteur N°4	Associations Sauvegarde De La Vallée De Francheville Et Bien Vivre À Pierre-Bénite
Cahier D'acteur N°5	Ceser
Cahier D'acteur N°6	Riverains De L'autoroute
Cahier D'acteur N°7	Charles Raux
Cahier D'acteur N°8	Fédération Du Rhône Du Parti Socialiste
Cahier D'acteur N°9	Association Saint-Genis-Sud
Cahier D'acteur N°10	Ville D'oullins
Cahier D'acteur N°11	Ucil Du Grand Lyon
Cahier D'acteur N°12	Déplacements Citoyens
Cahier D'acteur N°13	Groupe Ensemble Pour Le Grand Lyon
Cahier D'acteur N°14	Appnv (Association De Protection Du Patrimoine De Nos Vallées)
Cahier D'acteur N°15	Conseils De Quartier Du 5 ^e Arrondissement
Cahier D'acteur N°16	Étudiants De L'entpe
Cahier D'acteur N°17	Lpo Rhône
Cahier D'acteur N°18	Dessins Lyon, Centristes Et Démocrates Pour Lyon - Udi
Cahier D'acteur N°19	Arthropologia - Frapna - Fne - Sera
Cahier D'acteur N°20	Alcaly
Cahier D'acteur N°21	Europe Écologie Les Verts
Cahier D'acteur N°22	Cil Presqu'île Confluence
Cahier D'acteur N°23	Cci Rhône-Alpes
Cahier D'acteur N°24	Conseil Consultatif De Développement Durable Et Solidaire De Pierre-Bénite
Cahier D'acteur N°25	Fédération Des Entreprises Du Btp Du Rhône

1 • 19 • Liste des contributions

Contribution N°1	Association Centre 9 (Association Des Commerçants Du Centre De Vaise - Lyon 9 ^e)
Contribution N°2	Conseil De Quartier Du Bourg/Montpinot
Contribution N°3	Élus Socialistes Et Apparentés D'oullins
Contribution N°4	Sytral
Contribution N°5	Les Cil Du Plateau Du 5 ^e Arrondissement
Contribution N°6	Hospices Civils De Lyon
Contribution N°7	Elus Du 2 ^e Arrondissement De Lyon
Contribution N°8	Yves Crozet, Professeur à L'iep De Lyon, Let
Contribution N°9	Renaissance Du Vieux Lyon
Contribution N°10	Uris
Contribution N°11	Comité De Défense Du Quartier De L'industrie
Contribution N°12	Cil De Vaise
Contribution N°13	Sauvegarde De L'environnement De La Colline Et Des Aqueducs De Chaponost (Secac)
Contribution N°14	Aster Et Alfter
Contribution N°15	Groupe Agir A Gauche De Saint-Genis-Laval
Contribution N°16	Groupe Agir A Saint-Genis-Les-Ollières
Contribution N°17	Association Chante-Ruisseau
Contribution N°18	Jean-Pierre Flaconnèche, Maire Du 7 ^e Arrondissement De Lyon
Contribution N°19	Syndicat De L'ouest Lyonnais

1 • 20 • Liste des délibérations

Délibération N°1	Conseil Municipal D'irigny
Délibération N°2	Conseil Municipal D'oullins
Délibération N°3	Conseil Municipal De Saint-Genis-Laval
Délibération N°4	Conseil Municipal De Feyzin
Délibération N°5	Conseil Municipal De Craponne
Délibération N°6	Conseil Municipal De Lissieu

1 • 21 • Résultats de l'évaluation

Retrouvez les enseignements à l'adresse suivante :
<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/evaluation/evaluation-resultats-enquete-communication.pdf>

1 • 22 • Résultats du questionnaire et de l'atelier (avril 2012)

Retrouvez les enseignements à l'adresse suivante :
<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/evaluation/evaluation-resultats-questionnaire-atelier.pdf>

2 • ENSEIGNEMENTS DES DIFFÉRENTS OUTILS DU DÉBAT

2 • 1 • Les réunions publiques organisées par la CPDP

Cette annexe regroupe les enseignements que la CPDP a tirés de chaque réunion publique. Dans les deux jours suivant chaque réunion, ces documents ont été publiés sur le site du débat, où ils ont été ouverts aux commentaires des internautes pendant quelques semaines. Le public et le maître d'ouvrage ont utilisé cette possibilité à propos de la réunion d'ouverture et des réunions thématiques. Leurs commentaires sont retranscrits ici en intégralité. Les enseignements des réunions territoriales et de la réunion de clôture n'ont en revanche pas suscité de commentaires.

Retrouvez les enseignements à l'adresse suivante :

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/fil-du-debat/enseignements-reunions-publiques.html>

2 • 2 • Les réunions d'information

Retrouvez les enseignements à l'adresse suivante :

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/fil-du-debat/les-enseignements-des-autres-reunions.html>

2 • 3 • Les enseignements des espaces d'expression sur le site internet

La CPDP a publié, selon un rythme bimensuel, les enseignements qu'elle a tiré des différents espaces d'expression en ligne : forum de discussion, questions-réponses, contributions et cahiers d'acteur. Il ne s'agissait pas de rendre compte des échanges de manière exhaustive, mais d'en proposer une synthèse présentant la diversité des points de vue exprimés.

Retrouvez les enseignements à l'adresse suivante :

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/fil-du-debat/enseignements-espaces-expression.html>

2 • 4 • Les cahiers d'acteurs

2 • 5 • Les contributions

Retrouvez les enseignements à l'adresse suivante :

<http://www.debatpublic-anneau-top.org/docs/enseignements/enseignements-contributions-cas-130524.pdf>



CPDP : Commission particulière du débat public - Anneau des Sciences / Tronçon Ouest du Périphérique de Lyon
203, boulevard Garibaldi - 69003 Lyon • Tél. : 04 69 64 58 78 - Fax : 04 69 64 58 82
contact@debatpublic-anneau-top.org • www.debatpublic-anneau-top.org

